

Grandfresnoy

Nouvelle étape dans l'opposition aux éoliennes

DICI à quelques semaines, les élus de Grandfresnoy pourraient devoir trancher. Plus exactement, voter à bulletins secrets pour savoir si oui non les habitants s'exprimeront sur les éoliennes lors d'un référendum d'initiative populaire. Et il s'agira probablement du vote le plus important et le plus suivi depuis bien longtemps dans cette paisible commune située aux portes du Plateau picard. La question des éoliennes est au cœur d'une agitation dont le maire, Robert Lannaud,

se serait passé. Le 1^{er} décembre, son conseil municipal avait entériné le projet de parc éolien de la société espagnole Tencia, soit douze éoliennes au milieu des champs.

C'était sans compter avec l'acharnement de Marc Lefranc. Farouchement opposé au projet, le vice-président d'Oise dans le vent a réussi à réunir trois cents signatures sur une pétition qu'il portera à la mairie samedi. « Des signatures en nombre suffisant. Il fallait en réunir simplement 240, précise l'intéressé, pour

obliger le maire à inscrire à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal le principe de l'organisation d'un référendum d'initiative populaire. Si les élus refusent en conseil municipal, il n'y aura pas de référendum ». Seul espoir, « le fait que le scrutin doive se dérouler à bulletin secret ». Une décision du maire, Robert Lannaud, qui préfère être prudent.

La décision de décembre deviendrait caduque

« Je participerai au vote, mais je ne donnerai aucune consigne aux conseillers, histoire de ne pas les influencer », indique-t-il. Et pourtant, en décembre, le projet de Tencia avait été adopté à l'unanimité du conseil, moins une abstention et un vote contre. Mais il s'agissait d'un vote à main levée.

En attendant, si le référendum d'initiative populaire porté par Marc Lefranc franchissait l'obstacle du conseil, les habitants devraient simplement répondre oui ou non à la question suivante : « Acceptez-vous une zone de développement éolien (ZDE) sur le territoire de la commune de Grandfresnoy ? »

Le résultat n'aurait cependant pas une portée démesurée, étant « l'équivalent d'une délibération prise en conseil comme l'indique le Code des collectivités territoriales » assure l'opposant. Sauf que la décision de décembre deviendrait caduque et le signal envoyé à la préfecture particulièrement fort sur le refus des habitants de Grandfresnoy de voir des éoliennes dans leurs champs. Mais rien n'est joué...

NICOLAS SÉVAUX



Des éoliennes à Grandfresnoy, aux portes d'Arcy, c'est ce que ne veulent surtout pas les adversaires du projet porté par l'opérateur espagnol Tencia. Ils réclament un référendum d'initiative populaire sur la question. (DR.)